

APPEL À CANDIDATURES

En direction des artistes et des collectifs artistiques de tous domaines d'expression artistique, en vue d'une **résidence-mission** se déployant de septembre 2026 au 14 mai 2027

Contrat Local d'Éducation Artistique 2026-2027

DANS LE CADRE DU NOUVEAU
CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE GRAND CHAROLAIS

Lancé, en partenariat avec :

- La Direction des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté,
- Le Rectorat de l'Académie de Dijon,
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire,
- Le Conseil Départemental de Saône-et Loire
- La Ville de Digoïn




PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles


ACADÉMIE
DE DIJON
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire


SAÔNE & LOIRE
DÉPARTEMENT


DIGOÏN


Le Grand
Charolais
Communauté
de Communes



www.legrandcharolais.fr

Préambule

La communauté de communes **Le Grand Charolais** est un vaste territoire rural, composé de 44 communes, qui s'étend sur une surface de 941 km² au cœur de la Saône-et-Loire. Véritable poumon vert traversé par la Loire, elle est riche d'un patrimoine naturel et architectural remarquable, mais également culturel et gastronomique. Elle se situe à 1h30 de Lyon et 2h de Paris, bénéficiant d'un accès privilégié via la RCEA connectée à la nouvelle autoroute A79 et à proximité d'une gare TGV.

Le **Conservatoire Jean Piret**, récemment classé Conservatoire à Rayonnement Intercommunal par l'État est un équipement du Grand Charolais, chef de file de sa politique culturelle. À ce titre, il est le porteur de ce projet. Sensibiliser, initier à l'art par la pratique et par la rencontre in vivo, c'est l'ambition de ce **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA)**, visant à démocratiser l'accès à l'art, à la culture et à l'expression artistique pour les jeunes publics. En favorisant la rencontre avec des artistes professionnels et en valorisant la richesse du territoire autour du thème : « *Au rythme des libertés* », il vise à favoriser :

- La sensibilisation par la pratique,
- La transmission du processus de création,
- L'ancrage territorial et culturel,
- Une co-construction pédagogique et artistique,
- L'implication des acteurs éducatifs, culturels, associatifs et familiaux.

Les partenaires

Un CLÉA est d'abord un projet culturel de territoire !

En ce sens, il s'appuie sur des partenaires locaux et institutionnels qu'il devra mobiliser :

➤ **LA DRAC BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LE GRAND CHAROLAIS :**

Un partenariat à l'initiative du projet de CLÉA et de son financement.

➤ **LE CONSERVATOIRE JEAN PIRET :**

Porteur du projet : 450 élèves, 25 enseignants, 4 sites d'enseignements, tous instruments, musiques actuelles, studio, pratiques collectives

Il intervient au titre de son volet EAC (éducation artistique et culturelle) et cherche une ouverture aux autres disciplines (danse, théâtre, arts plastiques, etc.) Il peut apporter une expertise pédagogique et un support matériel (instrument, sono, etc.) Le projet devra comprendre un volet intégrant un groupe d'élèves du conservatoire.

➤ **L'ÉDUCATION NATIONALE :**

Trois écoles à Digoin : école primaire Le Launay, école élémentaire Lafleur, école élémentaire Pierre et Marie Curie. 1 classe par école, niveau : CM1/CM2. Les collèges (6ème) et lycées sont également partenaires avec une implication moins prépondérante.

Chacune des 3 classes primaires bénéficiera de 24h d'intervention, axées sur une pratique artistique avec restitution finale. Les familles seront impliquées par la mise en place d'un « Parcours du spectateur ».

➤ **LE SERVICE CULTUREL DE LA VILLE DE DIGOIN :**

la commune de Digoin mène depuis de nombreuses années une politique culturelle ambitieuse et volontaire, plaçant la culture au cœur de la vie locale et de l'espace public. Dans ce cadre, la Ville a

développé un ensemble d'actions et de rendez-vous culturels structurants afin d'offrir une pluralité d'expériences et d'immersions artistiques à l'ensemble de ses publics : une saison se déroulant en salle de septembre à mai, un festival des arts de la rue pluridisciplinaire nommé « L'Été à Digoïn », une grande exposition dont le thème varie chaque année et une programmation culturelle autour des festivités de Noël. En parallèle de ces activités, elle mène un travail de sensibilisation à l'univers musical dans l'ensemble des classes (du cycle 1 au cycle 3) par l'intervention d'une DUMISTE tout au long de l'année scolaire.

► LES ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS CULTURELLES LOCALES :

Les associations et institutions culturelles locales : musées, bibliothèques, associations musicales proposant une programmation professionnelle, compagnies locales, lieu de résidence.

Des ressources à mobiliser vers un objectif commun : mise en place d'un « Parcours du spectateur »

Les objectifs éducatifs

Un CLÉA est un dispositif porteur des valeurs qui vise la réduction des inégalités d'accès à l'art, la sensibilisation à la diversité des expressions culturelles par la pratique et l'ancrage à la dynamique culturelle de son territoire.

DANS CE CADRE, TROIS ASPECTS SONT PRIORITAIRES DANS LE CLÉA :

- **La pratique artistique** : pratiquer pour sentir, pour faire, pour partager. En lien avec les apprentissages fondamentaux, elle contribue à l'acquisition d'une culture commune. L'éducation par la pratique vise une intensité de contact avec l'expression artistique. C'est ce qui justifie le cœur du CLÉA et les 72h d'ateliers au sein des classes.
- **Le « Parcours du spectateur »** : en écho aux projets des artistes et des propositions locales, le Parcours du spectateur a pour but d'enrichir le projet en permettant de se constituer une culture générale sur le domaine artistique et culturel. Piloté par le conservatoire, il permettra aux élèves et aux familles de rencontrer des œuvres et des artistes, et de fréquenter des lieux de diffusion.
- **La territorialité** : le projet doit permettre de développer une plus grande connaissance de son territoire et de ses partenaires culturels, dans leurs grandes diversités. Chacun devra prendre conscience et s'impliquer dans la dimension collective de ce projet de territoire.

Une thématique fédératrice

« Au rythme des libertés »

Dans les arts comme dans la vie, le rythme nous relie à l'expression personnelle et à l'espace collectif. Le tempo d'un morceau, la pulsation d'une danse, l'alternance des mots dans un récit ou l'organisation d'une composition plastique permettent une liberté qui n'est jamais figée : elle se module,



se nuance, se transforme. Créer, expérimenter ses différentes manières d'être libre, c'est choisir, improviser, coopérer, écouter, proposer... et découvrir que l'autonomie grandit lorsqu'elle sait dialoguer avec les autres sensibilités.

Cette thématique large n'impose ni une spécialité (musique, théâtre, danse, arts plastiques, etc.) ni le contenu artistique qui sera proposé. Elle se veut transversale et fédératrice et s'inscrit pleinement dans les objectifs du programme d'Éducation morale et civique (EMC) au cycle 3, de manière pluridisciplinaire : en induisant des modalités de travail qui favorisent la collaboration, la coopération et l'échange (entre élèves, entre élèves et artistes). Au sein des disciplines, plusieurs compétences du cycle 3 sont abordées :

EMC ET EVAR(S) :

- CM1 : Faire société (civisme et citoyenneté, l'égalité dans la dignité, comment faire société ?)
- CM2 : Vivre en République (citoyenneté et nationalité, libertés et droits fondamentaux, le respect des droits de tous, l'école laïque, la lutte contre les discriminations)
- 6e : Apprendre à vivre dans une société démocratique (avoir des droits en tant que personne et respecter ceux des autres)

ORAL :

- Ecouter (activement en focalisant son attention, pour comprendre, pour rendre compte de sa compréhension, pour rendre compte de son ressenti)
- Dire pour être compris (entre pairs, face au groupe)
- Participer à des échanges (donner son avis, argumenter, respecter les règles du dialogue, exprimer clairement sa pensée)

CULTURE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE :

- Imaginer et vivre d'autres vies
- Comprendre et interroger la morale
- Savourer le goût des mots
- Se découvrir, s'affirmer par rapport aux autres

EDUCATION MUSICALE :

- Chanter et interpréter
- Ecouter, comparer et commenter
- Explorer, imaginer et créer

Le public cible

➤ Trois classes CM1 / CM2 des écoles primaires de Digoin (école Le Launay, école élémentaire Lafleur Bartoli, école élémentaire Pierre et Marie Curie).

- 24 heures d'intervention par classe. **Restitution du travail vendredi 14 mai 2027**, à la salle des fêtes à Digoin.

➤ 6^e des collèges

- travail de liaison CM2 / 6ème à définir avec les référents culture et les chefs d'établissement.

➤ Lycée

- Pas d'intervention directe : implication au projet à construire avec les référents cultures.

Les clauses pédagogiques & artistiques

Durant toute la résidence-mission, les artistes seront les ambassadeurs du projet et seront amenés à contribuer au développement des publics en allant à la rencontre des partenaires. Ils seront force de proposition et impulseront la dynamique du projet.

La résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création ou de diffusion. Il n'y a, dans ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche singulière d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cependant, rien ne s'oppose à adosser à la résidence-mission un espace d'accueil de l'artiste (mise à disposition de salles de travail, d'équipement, accès lieu de diffusion, etc.)

LES ATTENDUS PÉDAGOGIQUES :

➤ **Une présentation claire de la démarche artistique**

- Présentation participative à l'engagement du travail avec les enseignants
- Objectifs et moyens mis en œuvre suffisamment explicites pour permettre un prolongement en classe, au niveau de l'école et entre les séances de travail
- Supports pédagogiques créatifs

➤ **Un travail d'écriture et/ou approche par l'oralité**

- Primaire : approche par mots-clés, thèmes visuels ou poétiques, etc.
- Collège / lycée : possibilité d'écriture complète à partir des éléments élaborés par les classes primaires.

➤ **Un travail sur la scénographie et la mise en scène / espace**

- Réflexion sur les enjeux de la mise en scène
- Conception collective d'un décor
- Approche responsable (réemploi, matériaux locaux...)

➤ **Une dimension musicale**

- Dans une perspective transdisciplinaire
- Interventions d'élèves du Conservatoire pour créer, accompagner ou mettre en sons

➤ **Une ouverture culturelle**

- Présentation d'œuvres (des artistes ou du patrimoine culturel), au moins pour les élèves engagés dans le CLÉA (jauge minimale de 150 personnes)
- Proposition d'une représentation en lien avec la saison culturelle de Digoin (parcours spectateur : jauge minimale de 250 personnes)
- Temps d'écoute et d'échanges

➤ **Une restitution finale : vendredi 14 mai à la salle des fêtes à Digoin en lien avec la Fête de l'EAC 2027**

- Implication des parents et partenaires, aide possible à la logistique (costumes, décors, technique...)
- Événements intermédiaires (répétitions ouvertes, ateliers participatifs)

Le planning du projet

	Publics visés	Objectifs	Durée
PÉRIODE 1 Septembre à octobre Sensibilisation & lancement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants et référents culture • Classes primaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation courte et immersive du projet aux enseignants et partenaires • Sensibilisation aux métiers artistiques (technique, régie, décor, communication) • Lien avec les premières approches d'écriture. • Parcours du spectateur : visionnage d'un spectacle + visite de décor + échanges avec les artistes. 	Deux demi-journées
	Publics visés	Contenu	Durée
PÉRIODE 2 Novembre à avril Déploiement de la résidence	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles primaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion dans la création (jeu, mise en scène, techniques) • Réappropriation des textes produits par les élèves de primaire • Initiation à l'écriture ou à la création • Parcours du spectateur : parcours culturel avec Pass Artiste (concert, cinéma, spectacle, bibliothèque, etc.) 	24h par classe : <ul style="list-style-type: none"> • Période 2 : 5 séances de 1,5h • Période 3 : 5 séances de 1,5h • Période 4 : 6 séances de 1,5h
	<ul style="list-style-type: none"> • Collèges (toutes les classes de 6^e) 		Deux demi-journées

LE 14 MAI

- Restitution du travail à la salle des fêtes à Digoin, qui témoigne du processus de création transmis lors de la résidence.
- Bilan du projet

CETTE PROPOSITION D'ORGANISATION NE SAURAIT ÊTRE FIGÉE. L'ARTISTE OU LE COLLECTIF PEUT PROPOSER UNE AUTRE PLANIFICATION DE LA RÉSIDENCE, NOTAMMENT POUR CORRESPONDRE AU CADRE FINANCIER PRÉSENTÉ CI-APRÈS.

Conditions juridiques & financières

Une convention bipartite sera signée avant le début de la résidence.

La rétribution de la résidence-mission sera de **13 000 €**.

La Communauté de communes ne prendra en charge aucun coût supplémentaire.

LE MONTANT DE CETTE RÉTRIBUTION COMPREND :

- Les réunions de préparations (visio possible)
- Les temps d'ateliers
- La préparation de la restitution, sa production et son déroulement
- L'achat-prise en charge des besoins matériels
- La diffusion d'œuvres et les droits d'auteurs

- Les défraiements : transports, hébergements et repas
- Les équipements techniques que la communauté de communes ne pourrait mettre à disposition,
- La rémunération d'intermittents du spectacle ou autres intervenants sur la résidence.

Le montant de cette rétribution ne comprend pas la représentation prévue dans le cadre de la saison culturelle de la ville de Digoin, qui devra être proposée pour une enveloppe d'environ **2 000 €**, comprenant les frais de cession de spectacle ainsi que tous les frais annexes (technique, frais complémentaires).

COMMENT CANDIDATER ?

Date limite d'envoi des dossiers : **15 juin 2026**

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La candidature devra impérativement comprendre les éléments suivants :

➔ **Un pré-projet de 10 pages maximum, structuré en 6 volets**

1. Note d'intention : le projet artistique et éducatif
2. Présentation de l'artiste ou du collectif avec démarche artistique, parcours et CV, notamment aspects création, diffusion et médiation.
3. Coordonnées complètes tel et mail.
4. Ateliers proposés : présentation d'au moins 2 exemples d'ateliers présentant la démarche pédagogique, les étapes de travail, la progression et la méthode
5. Présentation succincte des liens avec les divers partenaires
6. Budget : présentation des dépenses sur la mission, par poste.

➔ **Une synthèse du préprojet de 10 lignes maximum**

➔ **Un portfolio** avec 5 photos maximum et/ou une vidéo présentant les artistes en situation pédagogique + 4 photos HD avec légende et copyright et des extraits vidéos de l'univers artistique

La candidature sera à adresser par mail :

culture@legrandcharolais.fr

CONTACT : Bertrand AUZAS – directeur du Conservatoire Jean Piret.

• **La sélection des dossiers aura lieu le 19 juin 2026**

Immédiatement après la sélection, l'équipe artistique retenue devra contribuer à l'élaboration d'un diaporama présentant leur projet et leur univers artistique, permettant une présentation aux partenaires.



www.legrandcharolais.fr